CANDIDATS.

POUR SHERIFF.

[illegible]

Premier District Judiciaire de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HORATIO DAVIS,
J. O. A. HOYE,
M. WILLARD,
SAMPSON BLOSSMAN,
ADELIN DREUX,
A. D. DORIOCOURT,
M. CARUTHERS.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

HENRY PEYCHAUD,
WILLIAM P. BRDLOCK,
AUGUSTE DOUCE.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

RIVIÈRE GARDERE,
J. L. FORRESTER MAXENT,
A. E. BIENVENU,
PIERRE M. BERTIN,
MARTIN DURALDE,
ARMAND GUYOL,
RENÉ H. BRUNET,
THOMAS GILMORE,
ROSEMOND DE ARMAS.

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

JOHN WATKINS,
PROSPER LE BLANC,
CHARLES S. LEE,
J. CURSON.

POUR JUGE-DE-PAIX:

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT est candidat à la place de Juge de Paix, dans la première municipalité.

M. l'Editeur.—Veuillez annoncer que M. GEORGE Y. BRIGHT, est candidat pour la place de juge-de-paix de la Seconde Municipalité.

M. l'Editeur—Veuillez annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat à la place de JUGE DE PAIX, dans la première municipalité.

M. l'Editeur:—Veuillez annoncer que M. ADOLPHE MAZUREAU est candidat pour une place de Juge de Paix dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs—Veuillez annoncer que M. LOUIS LAROQUE TURGEAU est candidat à une des places de Juge de Paix de la 1ère municipalité.

MM. les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. ALPHONSE CANONGE est candidat à la place de juge de paix, dans la Troisième Municipalité.

Mr. l'Editeur,
Veuillez annoncer que WILLIAM ANDRY est candidat pour une place de juge de paix dans la Première Municipalité, et qu'il sera soutenu par
SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JULES LAMBERT, comme candidat à la place de juge de paix, dans la Première Municipalité.

MM. les Editeurs de l'Abeille,—Veuillez annoncer dans votre estimable journal, que M. JOSEPH MATHIEU MAUREAU, avocat, est candidat à une des places de juge de paix de la Première Municipalité, et qu'il recevra le vote unanime de
TOUS SES AMIS.

AVIS est par le présent donné que Charles Dutillet, ci devant shérif de la paroisse de Plaquemines, s'est adressé à moi pour la cancellation des bonds ci-après savoir:

1o. Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 18 de février 1839, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Stephano Doleze et Charles Dragon, ses sécurités.

2o Un bond de sept mille cinq cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 25 de février 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1838, conjointement avec André Cossé et Maximilien Martin, ses sécurités;

3o Un bond de cinq mille deux cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 14 décembre 1837, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1839, conjointement avec Thomas King et P. Toca, ses sécurités;

4o Un bond de cinq mille quatre cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 31 de décembre 1839, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1840, conjointement avec Domingue Ragas et Barthelemy Fontenelle, ses sécurités;

5o Un bond de cinq mille cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 3 janvier 1842, comme collecteur des taxes d'Etat de l'année 1841, conjointement avec Barthélemy Fontenelle et Stephano Doleze, comme sécurités;

6o Un bond de sept mille sept cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 19 décembre 1842, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1842, conjointement avec Manuel Ronquille et Stephano Doleze, ses sécurités;

7o Un bond de deux mille piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 11 février 1843, comme shérif de la paroisse de Plaquemines, conjointement avec Barthélemy Fontenelle et Maximilien Martin, ses sécurités;

8o Un bond de sept mille neuf cents piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 15 de décembre 1843, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines pour l'année 1843, conjointement avec Barthélemy Fontenelle et Maximilien Martin, ses sécurités;

9o Un bond de sept mille cent piastres, souscrit par le dit Charles Dutillet, comme principal, le 30 d'octobre 1844, comme collecteur des taxes d'Etat de la dite paroisse de Plaquemines, pour l'année 1844, conjointement avec Maximilien Martin et Barthelemy Fontenelle, ses sécurités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours après la dernière publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits bonds ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] jour de [illegible] de notre Seigneur 1846, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 70me.
[L. S.]
ISAAC JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. [illegible]—30

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AVANT été nommé Administrateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

ACTE APPROUVÉ LE 6 MARS 1819.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conforme à la troisième section de l'acte dont celui-ci est supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de la dite amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-ci, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle le décès aura eu lieu, et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné prévient le public qu'il a avoir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
[illegible] avril F. M. CROZAT.

A VENDRE, VENANT D'ARRIVER.

TREIZE esclaves de champ à vendre—dix nègres et trois négresses. Le plus jeune des nègres est âgé de quinze ans, et le plus vieux de vingt trois ans. Deux des négresses sont âgées chacune de dix-sept ans et la troisième de vingt-trois ans. Ces esclaves ont très bonne mine, un bon caractère et sont vendus par un fermier de l'Etat de l'Alabama, pour besoin d'argent. Ils sont cependant à acheter à douze mois de crédit, pour de bon papier de cette ville, que l'on puisse négocier promptement. Ils seront aussi vendus pleinement garantis, avec des titres incontestables. S'adresser à M. R. C. Eaton, agent, chez MM. Blake & Roberts, 17 Vieille Levée, encoignure Douane.

Aucun courtage ne sera payé, pour la vente de ces nègres, soit par le propriétaire, soit par l'agent.
Nouvelle-Orléans, 23 avril 1846 23 av—6

TABAC de la Vuelta Abajo—58 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
21 av No. 11, rue Royale

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J M CABALLERO,
21 avril 25 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, Jaune et Brun, en magasin et à vendre par J. M CABALLERO,
21 av 25 Vieille Levée

BALAIS EN BLE—100 douzaines, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
21 av 49 Commune

FARINE—25 barils farine fine, et 75 do surfine des moulins de St. Louis, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
21 av 49 Commune

MAQUEREAUX—125 barils, 300 demi do, 10 quarts do et 100 barillets gros maquereaux No. 1; 125 grands barils et 100 barillets do No 3; 50 barils et 125 quarts do No 2; 75 barils do No 3, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
21 av 49 Commune

HARICOTS blancs—10 barils, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
21 av 49 Commune

POMMES séchées—[illegible] barils et 100 sacs, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
21 av 49 Commune

RESINE et Charbon—500 barils résine et 5000 barils charbon de Pittsburg, en débarquement et à vendre par ROBERT MURPHY,
21 av 62 Vieille Levée

CHANVRE & CORDE—10 balles chanvre et 130 rouleaux corde d'emballage, en débarquement du vapeur Alhambra et à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
21 avril 79 Tchoupitoulas

WHISKEY—50 barils whiskey vieux, à vendre par
20 avril J LOGUIN 116 rue Royale

CHEMISES FRANÇAISES.
No. 71 rue [illegible]

MME HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. les habitants de la Nouvelle-Orléans que, récemment arrivée, elle vient de fonder en cette ville, un atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Munie des patrons les plus en vogue parmi le beau monde Parisien, elle espère se concilier un nombreux patronage tant par le bon travail que par le choix de la toile et des dessins. Elle s'occupe encore de toutes sortes de broderies, mais particulièrement sur canevas sur drap, velours et satin.

Mme Henry demande de bonnes ouvrières et elle accepterait des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. 12 déc

A VENDRE par le soussigné:
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
25,000 sacs en pâtres, de deux boisseaux et demi;
1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon;
1,000 barils maquereaux;
[illegible] caisses excellent blanc de baleine, New Bedford;
[illegible] surons indigo, 100 caisses savon steamboat;
[illegible] barils clous de Boston;
[illegible]
21 mars NICHOLS & FOSDICK, 40 Gravier

LEONARD STURTEVANT & Co.—MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, ET EXPEDITEURS, [illegible] Savon, Chandelles, Thés, Blanc de baleine, Peinture noire &c. &c.—No. 19, rue de la Vieille Levée. 20 avril

[illegible]

QUARTIER-GÉNÉRAL,
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 23 avril 1846.
Ordre No. 20.

D'APRÈS la requête de la Compagnie des Voltigeurs d'Orléans, le comité d'administration de la Légion de la Louisiane composé des Chefs de Corps, des Capitaines ou Commandants de compagnies et de l'Etat major de Brigade, se réunira en séance extraordinaire, Mercredi prochain, 29 du courant, à 7 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville.

Par ordre du Brigadier-Général D. AUGUSTIN, commandant la Légion de la Louisiane.
23 av PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp

LÉGION DE LA LOUISIANE.
RÉGIMENT D'INFANTERIE.
Ordre No. 5.—Nouvelle-Orléans, 27 avril 1846
Revue d'inspection.

CONFORMÉMENT à l'ordre du Brigadier Général, commandant la Légion de la Louisiane, le Régiment d'Infanterie prendra les armes dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 heures précises du matin.

Grande tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du colonel J. DUGOUR.
27 av A. CHIAPPELLA, Adj-major.

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE NO. 19.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 1/2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin,
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLÉANS.
Nlle. Orléans, ce 20 avril 1846.
Tir au Boulet.

Le Bataillon prendra les armes le samedi, 2 mai prochain, à 5 1/2 heures précises de l'après-midi, pour aller établir son Bivouac à Gentilly, sur l'habitation de Mr. Hopkins, et le Tir commencera le lendemain à 6 heures du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal. Les deux batteries sortiront attelées. Les pièces de six de deux chevaux, et les pièces de douze de quatre chevaux.

Par ordre du Major. F. SAUTON,—Adj. Major.

N. B.—Messieurs les Chasseurs sont respectueusement priés de s'abstenir, pour ce jour, d'aller chasser sur la dite habitation, et surtout dans la direction du Tir.

Messieurs les membres honoraires du corps voudront bien nous honorer de leur présence dans la matinée du 3.
21 avril F. S.—Adj. Major.

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIÈCLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

REÇU par le Warsaw la 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Moine au Diable. 2e. la 2e livraison du Journal des Journaux, suite de Mosé Brun avec deux nouvelles, Madelle. Clairon par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.

Gravures de Modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier.

LOUIS XIV ET SON SIÈCLE—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.

Par le Louisa, actuellement en débarquement, le 4e No des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la balle.

LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures, papier, vignettes, culs de lampe, lettres ornées &c édition illustrée par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.

La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage; cette omission ayant été signalée à l'administration elle s'empressera de la réparer. M. DE LA PLACE, Directeur,
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No 22

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité, plus, des garde-malades.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an

AVIS—M. CABOS, par la facilité du public, vient d'ouvrir un second bureau, rue Tchoupitoulas, en face le marché Ste. Marie.

Par la correspondance de ses deux bureaux, M. Cabos sera toujours à même d'offrir des avantages aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il prête aussi de l'argent sur dépôt.

On demande dans l'un ou l'autre de ses bureaux un homme qui ait parfaitement faire les crèmes à la glace. On lui donnerait un bon prix.

On voudrait aussi un bon commis de pharmacie. Deux petits garçons Allemands demandent à se placer.

Un commis bien recommandé, parlant anglais et français, trouverait à s'employer dans une grocerie.
18 avril

AVENDRE AU PRIX COUTANT,
CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE grand magasin d'habillement, No. 123 Vieille Levée, entre Maine et St-Philippe, sera positivement transporté le premier mai prochain. Le fonds de marchandises contenu dans ledit magasin sera positivement vendu avant le déménagement.

Levites et habits mérinos de	-	$65 14
Surtouts de travail en cruanet	-	4 à 8
do	do cachemirette,	6 à 10
do	do sax-gotha, supérieur	7 à 10

Levites et habits, satinettes fins, en couleur, 12 à 15.
Habits drap coton; do alpacca; do en toile.
do gingas; pantalons de toute qualité de 75 cents à $3 la paire.
Gilets noirs et blancs et en couleur de $1 à 5
Chemises de tout genre, à très bas prix
20 av JNO. SELLOW Jr.

LE soussigné reçoit par les navires Rubicon et Clabor ne, les articles suivants:
Ombrelles unies et blanches,
Echarpes brodées dites Marquise, noires et blanches
Idem noires, faites pour couleurs; broches pour pardessus.
Gants filet noirs avec bouillon; dito dito Egyptiens avec frange,
Gants soie noirs pour hommes et femmes; dito dito couleurs pour dames.
Damas coton imprimé pour rideaux. Mérinos noir un de Paturle, Lupin & Co.
Mérinos noir façonné pour pantalons. Jaconats haute nouveauté.
Balzorine dernier genre, mousseline, guipure brochée à jour pour rideaux.
Mousseline brodée au crochet; dito damassée et à carreaux.
Mouchoirs batiste française de toutes les grandeurs.
Mouchoirs brodés [illegible] un bel assortiment d'eventails; Parfumeries diverses.
D. B. MACARTY
20 avril 23, Bourbon.

REÇU—par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
2000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile de la marque [illegible]
2000 boites et caisses huile de Marseille et de Nice (grandes bouteilles)
[illegible] paniers vin de Champagne, 50 caisses do de Muscat.
300 caisses liqueurs assorties, 50 do câpres,
50 do marasquino, do curaçao,
45 do savon de Marseille, en barils et quarts vin de Sicile,
80 barils et quarts vin de Malaga. 2 quarts vin de Catalogne;
100 caisses vin rouge des marques St Julien et la Mission; 300 paniers anisette,
100 paniers et 1/2 paniers Guignolet, 400 do gaufrettes vides;
25 caisses cerises au jus, do au curaçao.
300,000 bouchons. AUG. MOLIER,
20 av rue St Louis, No. 90.

CONFITURES DE LA HAVANE, de la fabrique La Diana—[illegible] caisses en débarquement du P. Soule, en rangs paquets et assorties comme suit:
2 pantlanas ananas; 2 dito limons;
2 dito icaques; 2 dito cédrats;
1 dito mangos; 1 dito oranges;
1 dito gelée gouyaves; 1 dito gelée corosols.
à vendre par
17 avril J F FERCIER & Co, 54, Vieille Levée

GELEE et Pâte de Gouyave—10 barils do 50 douzaines demi boites, importées par P. Soule, et à vendre par J. F. FERCIER & Co,
17 av 54 Vieille Levée

FARINE—550 barils farine superfine, en débarquement du steamer Convey, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
17 av 79, Tchoupitoulas

SAUCISSONS DE LYON—3 barils en débarquement du navire Francis Depau, et à vendre par
17 av NUMA LACOSTE, 103, Royale

DAME-JEANNES—500 de 3 gallons et 100 de 3 gallons en débarquement du navire Francis Depau et à vendre par NUMA LACOSTE,
17 av 103, Royale

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New-York, 20 do genièvre du pays, à vendre par
8 av SMITH BRYAN, 20 Douane

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN,
8 20 Douane

EAU DE VIE DE NEW-YORK—5 demi pipes 4me preuve supérieure, à vendre par
avril SMITH BRYAN, 20 Douane

HUILE pour tanneurs—10 barils huile pour tanneurs, 5 do huile de baleine, à vendre par
8 av SMITH BRYAN, 20 Douane

WHISKEY—12 barils vieux Bourbon; 9 do do; 12 dito Monongahela (de 8 ans), à vendre par
8 av SMITH BRYAN, 20 Douane

TABAC de Cube et de la Vuelta, capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20, St Louis.

CAFE de la Havane—500 sacs café à vendre par
10 av LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St-Louis.

HUILE—500 potiches huile de Malaga ayant droit au drawback, à vendre par
10 av LAPEYRE, HARISPE & Co., 20, St Louis.

PICADURA—22 barils, à vendre par
LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20 St. Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de Regalias Imperiales, Regalias, Panetelas, Millar, &c. à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
10 avril 20, St. Louis

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99 rue de la Douane

POUR le marché Mexicain—250 caisses Vin rouge, en douane avec le bénéfice de drawback.

Services de table à dessert, dorés au galvanisme par le procédé Ruolz & Elkington; Cuillières à café, dorées et argentées, à vendre par
9 av LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

LIQUEURS du pays—40 barils eau de vie américaine, 1re. et 4me. preuves; 10 barils alcool 1re et 4me preuves; 25 barils genièvre; 20 barils rum de la Nlle. Angleterre. En débarquement du navire Princeton, et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
9 av 20 Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—100 caisses marque French & Colton, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
10 av 20, Vieille Levée

DIVERS—Récemment reçu par le navire Edouard et à vendre à des termes raisonnables—300 paniers huile d'olive, par 12 bouteilles de 22 onces; 200 dito anisette; 50 caisses fruits à l'eau de vie, en jarres; 60 dito en flacons; 50 dito kirsh; 50 dito absinthe de la marque réputée de Dubied père et fils; 55 dito cerises à l'eau de vie.
14 av REYNAUD, OUDULLU & Co.

TABAC à Chiquer—83 caisses de bonne qualité, à vendre par RUDDECKE, WOODS & Co,
[illegible] 60, Tchoupitoulas

FARINE—200 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J E WOODRUFF,
[illegible] 60 Camp

GRAINE—100 barils première qualité, à vendre par J E WOODRUFF, 60 Camp

[illegible]

[illegible] 900 [illegible] vin rouge, [illegible]
200 [illegible] vin blanc Barsac, Sauterne et Haut-Sauterne, [illegible]
200 paniers Champagne, des marques bien connues du Marquis de Massias et de Lossmon, et du Comte de [illegible] en grandes et en demi bouteilles;
100 caisses Cerises à l'eau de vie de Chauvet et 100 Champion; 60 do Liqueurs fines et surfines do;
40 caisses Absinthe de Versin et Lecoultre;
40 do Kirsch de la Forêt Noire;
80 paniers Guignolet surfin d'Angers;
500 boîtes Câpres à l'huile;
60 caisses Curaçao et Marasquino, surfins;
80 paniers Bouteilles de Bordeaux;
150 m Bouchons fins et surfins;
10 demi pipes Eau de vie de preuve, A. Seignette;
10 do do Otard, Dupuy & Co;
15 do do 1ère et 4me preuve, Pinet, Castillon & Cie;
5 quarts Eau de vie 1re preuve, Magiory;
3 pipes Genièvre de Hollande, (swan brand);
50 paniers Huile d'olive surfine.
23 av JORDY & BRAZIER, 10 Conti

DISCOURS DE M. THIERS sur les relations de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, en vente chez VICTOR HEBERT,
149 rue de Chartres

On vient de recevoir à la même librairie: Les Nos. 11 et 12 du Journal le Livre des Familles, et le troisième numéro de la Revue Pittoresque, troisième année. 23 avril

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné:
100 livres Cantharides fraîches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre raffiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
P. CUSACHS,
10 av Encoignure Condé et St. Philippe

DROGUES ET MEDICAMENS.

EN débarquement du navire Francis Depau du Havre, à vendre par le soussigné:
Sirop anti-phlogistique de Briant,
Elixir anti-glaireux de Guillié,
Pilules de santé du Dr. Franck,
Extrait d'aconit, pommade stibiée,
Tannin pur, hydriodate de potasse,
Pâte de jujubes, camphotière de Raspail, en os poli,
Camphotière do en coco,
Do do en ivoire,
Peaux de chien de mer, racine de chicorée,
Racine de saponaire, graine d'Avignon,
Fleurs de mauve, do de guimauve,
Do de tilleul, capsules étain, grandeurs assorties,
Ether sulfurique concentré,
Alcali volatile do; orseille de Lyon.
P. CUSACHS,
23 avril Encoignure St Philippe et Condé

A VENDRE en débarquement de la goëlette Millaudon,
150 barils olives d'Espagne;
80 do raisins Muscat, par
S V BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille.
100 barriques vin de Marseille.
200 caisses olives.
50 do câpres et cornichons, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre à bas prix:
50 caisses sirop de limons.
100 paniers Champagne de la Coupe
50 do do comte de Merson.
50 do do l'Ancre.
50 do do demi bouteilles, par
23 av S V BARRETT, 21 Gravier

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile d'olive superfine, marque James Plagniol, en débarquement du navire Mozart, à vendre par
23 av LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

AUX CHAPELIERS.—Occasion rare.

LES soussignés ont en mains un assortiment de chapeaux de Paris, dernier genre qu'ils vendent au prix coûtant, d'importation.

Ces articles sont importés exprès pour le commerce de cette ville et se composent de
2 caisses chapeaux soie noir;
2 do do à poil ras, noirs; 2 do do do gris,
2 do do do supérieurs;
1 do do noirs et de couleur, d'Italie, pr. hommes,
2 do do d'Italie assortis.

La personne qui achèterait tout l'assortiment, ferait une très bonne affaire. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement du navire Taglioni, et à vendre par les soussignés
2 caisses mouchoirs Madras;
4 balles cotonnades françaises, nouveau genre,
2 caisses mousselines dernier genre.
1 do mouchoirs de batiste; 1 do à rivière extra riches.
Voiles en dentelles, gants en filets blancs et noirs, éventails, berthes et cols, &c. H. DE GOER & RIFFLARD,
23 av 21, Magasins.

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre
50 boîtes Champignons au naturel,
100 demi boîtes do do.
50 boîtes Cèpes à l'huile, 100 demi do do.
125 boîtes, demi et quarts dito Pâtés truffés.
170 do do dito Truffes du Périgord
200 boîtes, demi et quarts de boîtes Sardines à l'huile.
10 caisses Fruits au jus
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin par
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

FRUITS A L'EAU DE VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 16 caisses fruits à l'eau de vie assortis, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co.
18 av 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

TRUFFES à l'huile, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barriques, venant de débarquer et à vendre par LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—3000 boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de J Pencau, à vendre par
LOREILHE & Co.
23 avril encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—50 caisses à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

CACAO—1er sacs de Para, à vendre par
23 av B VALLS, 26, Commune

AMANDES écossées amères et douces, à vendre par
23 av B VALLS, 26, Commune

VIN de Jerez, en barils de 8 galons, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune

SUCRE DE LA HAVANE—blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS,
26 Commune

CIGARES de la Havane—25,000 Regalias, la Cabaña, qualité assortie, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune

GRAINES pour oiseaux—A vendre par
23 av B VALLS, 26 Commune

TABAC de la Vuelta pour capes et tripes, à vendre par
23 av B. VALLS, 26, Commune

BOUCHONS—En sacs de 1000, à vendre par
13 av B. VALLS, 26 Commune

GUABA, pâte et gelée, à vendre par
23 av B. VALLS, 26, Commune

MARCHANDISES sèches—Le soussigné offre à vendre à bas prix, pour clore des consignations, les marchandises suivantes:
Toile à chemises 7/8 et 4/4, idem à draps 10 et 12/4,
Ligneus blancs et lustrine, coutil lustrine,
Mouchoirs batiste, purs unis et imprimés,
Fil patente, gris, bleu et noir,
Osnaburgs et estopa mains, Huckaback,
Linon écru à moustiquaire,
Caleçons en coton, chemises en coton blanc, jaconets, chemises en sois, qualité supérieure, mousseline suisse et bobinet, bas de coton blanc et gris, coton bleu et à rayes, mouchoirs soie noir et couleurs, giuga à carreaux, dernière mode. SMITH BRYAN,
16 av 20, Douane

Marchandises Françaises, en gros.

LE soussigné devant bientôt partir pour France, prévient les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vendra à très bas prix, pour du comptant, les articles suivants reçus par les navires Elizabeth, Octavia, Claiborne et Hindoo, du Havre;
Coutils français pour pantalons, par fil.
Gingal fil, bleu et blanc,
Mérinos noir pour habits,
Jaconas et organdis imprimés, nouveaux dessins,
Bareges imprimés, unis, à fleurs, noir, blanc et vert,
Mousselines suisses unies et à carreaux ou brodées pour rideaux,
Eventails, eau de Cologne Monpelas et autres qualités,
Dentelles fil et dentelles imitation; entredeux dito,
Voiles et voilettes, fleurs artificielles pour printems,
Rubans pour chapeaux, nouveaux genres, No. 7 à 12,
Mouchoirs de batiste unis; à ourlet, à rivière, imprimés &c. &c.
Soieries noires pour écharpes et pour robes,
Crêpe lisse et crêpe &c. L. H. RICHARD,
Encoignure Chartres et Douane, au premier

Nota—M. L. H. Richard ayant une maison d'achat à Paris, prendra des ordres à exécuter en France à des conditions modérées.

Pendant mon absence, M. J. Louvrier sera chargé de ma procuration pour tout ce qui concerne mes affaires.
18 avril L. H. RICHARD.

ROBES DE BAL NOUVELLES.

Mme. VINCENT,
Rue Royale, encoignure de la rue Conti,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en:
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur,
Dito Barèges et Balzorines ombrés et brochés;
Dito Popeline et Chaly Cardoville,

Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Châles, Mantelets, Echarpes, Cachemire d'Ecosse, Soieries carrées et en couleurs, Mousselines de laine pour enfants, Mouchoirs de batiste, Cols et Pèlerines brodés, Guipures, Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet; Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.

Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 déc—

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES.
LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

BOUILLET, Dictionnaire d'Histoire et de géographie; Madame Tastu, Education maternelle, nouvelle édition; E. Sue, Mystères de Paris, édition illustrée, Juif errant do do; Divers, deuxième volume du Diable à Paris; Berger, Eloquence judiciaire, 1 vol.; Langlois, Dictionnaire de Géographie, 5 vol. in 4o; Jérôme Paturot, 1 vol; Cours complet d'agriculture; Thiers, Histoire du Consulat et de l'Empire, 5 vols. in 8o.; A. Dumas, le Comte de Monte-Christo, Vingt ans après, Reine Margot, Dame de Monsoreau, Chevalier de Maison Rouge; Sylvandire.—Constitution de la Louisiane (nouvelle); Revue Pittoresque No 2, 3ème année; l'Illustration, Journal universel; l'Echo des Feuilletons No 4, 6eme année; l'Histoire du Consulat et de l'Empire, 5me volume; Magasin pittoresque, mois de janvier 1846; Juif errant, édition de la Semaine Littéraire. Aussi: un grand assortiment d'ouvrages nouveaux.
1 avril

AVIS AUX CONFISEURS.

LE soussigné prévient MM. les confiseurs, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de Cosaques fins et communs.
22 avril V. HEBERT, 149, Chartres

LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas, en vente chez
V. HEBERT, 149, Chartres.

N. B. L'ouvrage est entièrement terminé et forme 5 livraisons.

En vente aussi:—LE COMTE DE MONTE-CHRISTO, par A. Dumas. Cet ouvrage est entièrement terminé.
22 avril

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez
VICTOR HEBERT,
22 avril 149, Chartres

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
234 barriques vin rouge de diverses qualités.
50 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
75 caisses absinthe suisse de Pernod fils [illegible]
[illegible]

A VENDRE [illegible]
[illegible]

MARCHANDISES

Grand Opéra en 4 actes et 9 tableaux, paroles de Scribe [illegible] **LES MARTYRS.**

Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle, de décors nouveaux de Develle, costumes neufs, entrées triomphales.

On commencera à sept heures.

SAMEDI 2 mai 1846,
BENEFICE DE M. ARNAUD.

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES.

FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER, VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ-CENTS COLIS DE MARCHANDISES SÈCHES, DE SAISON, telles que:
Callcots d'un genre tout-à-fait nouveau;
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guingham,
Robes balzorines, barèges et florentines,
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en lisière.

Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, essuie-mains, torchons, diapré de Russie, mouchoirs fil et linon, cotonnade, denimes, étoffe Hickory à raies, gambroones, coutil fil et étoffes à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.

Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles,

Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie; mouchoirs de poche en coton et soie, cravattes soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginie, plaids bleus, idem rayés, ginga à tablier, coutil à mantelas, ginga fil, ginga à habit, guingham à carreaux, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, linseys, draps chaînés, habillements d'été &c &c.

P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
13 avril FETTER & BOYD.

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.

Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do blanc; cotonnade française,
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, étuis resquettes,
Jolies bourses en soie pour dames; corsets français,
Jupons en crinoline; cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs; fil à cordonnier gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins.
Papier myé, peignes, agrafes noires et blanches, galons, coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cuirs à rasoirs, houppes à poudrer, cordonnet en soie, en poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, des à coudre, &c. &c.
7 avril O. TALAMON,
44, rue de Chartres

DAVID & CHAPUS
93, RUE CHARTRES,

RECOIVENT par les navires Florence, Franconia, St Nicholas et Huguenot de New York, les marchandises ci après qu'ils vendront à des prix au-dessous du cours, pour du comptant, savoir

Indiennes des patrons les plus nouveaux et de toutes les largeurs, coton blanc 3/4 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4 de toutes les qualités, jaconat anglais nouveaux dessins et organdis, balzorine et barège, Taglioni et Marbliman, mousseline suisse unie, à raies et à carreaux, desunde, batiste d'Ecosse, mousseline imprimée à raies et à carreaux, gants et mitaines filet tordu, bobinet noir et blanc mouchetés et à fleurs, Russie, osnaburg, nappes et serviettes en fil uni et damassé, dentelles en fil et en coton, do imitation valenciennes, rubans pour modistes, blanc et en couleurs, satins unis No. 1 1/2 à 12, chapeaux de paille pour hommes de toutes les plus nouvelles depuis $1 à 2 50, panson et percale blanche, toile de Paris, do d'Irlande en pièce et 1/2 pièce, cravattes batiste pour hommes. (haute nouveauté) mouchoirs batiste de tous les genres et qualités, unis et à ourlets à rivières et garnis, écharpes de barège, ombrelles superbes depuis $2 jusqu'à $7 la pièce, fil Marshall, blanc et noir, soie à coudre lère qualité, bretelles, foulards, fil blanc par 200 yards, percalines pour tailleurs, cotonnade fantaisie, lop cabin, boutons, agrafes, coutil pur fil pour pantalons, aiguilles de Warin, et un grand assortiment de bas, chaussons, &c. 13 avril

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—[Paulding-Row]

Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No 288, rue Broad, Newark, N. J.

ONT reçu par les navires Florance, Sartelle, Franconia et Silas-Holmes, et offrent à DES PRIX EXTRÊMEMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises d'été, ci après détaillé.

HABITS—Noirs, en mérinos français, allemand et anglais, habits et levites paletots, sacs, levites écourtées, surtouts de bureau, levites et habits en cachemirette noir, gris et couleurs, coutil fantaisie, idem en alpacca, ginga, tweeds d'été, idem blanc à carreaux et à raies, en coutil fil, chambray, fil à carreaux, en toile, ginga coton, cotonnade, lasting de fantaisie, coutil coton, jeans coton et gros grains.

PANTALONS—En mérinos de tout genre drap de mode, bombazine, lasting, drilling fil, de fantaisie en toile à raies et à carreaux en casimir d'été, en coutil cotonnade, cassimir et jeans.

GILETS—En satin noir et bombazine, satin et soie à dessins, piqués de Marseille fantaisie et unis, en cachemirette d'été, en valenciennes et poil de chèvre.

CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile en toile rayée, calicot, en coton uni, tobine rayée, chemises en gris et blanc, idem laine d'agneau et chemises en coton tricotée, écru et blanc.

CALEÇONS—Blancs et écru, coton, tricotté, coton uni, toile blanche et écrue.

CRAVATES—En soie noir d'Italie, en gingham, en soie unie, Bretelles en gomme élastique, et soie. Chaussettes blanches et écrues.

Les habillements sont tous bien faits et de façons nouvelles, et les prix ne peuvent être établis de manière à défier toute concurrence. Les marchands feront bien de visiter cet assortiment avant d'acheter ailleurs, vu qu'ils leur seront vendus à très bas prix et presque au coût.
16 av GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 123.

LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur sieur CORDEVIOLLE, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins au choix des NOUVEAUTÉS les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:

POUR HABITS.
Drap réduit noir, bronze, bleu, cap de Maure et autres couleurs de mode,
Cachemirettes Extra de toutes couleurs,
Mérinos de toutes les nuances.

POUR PANTALONS.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode.
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode.
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.

POUR GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin, Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemirettes de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été de dessins assortis;
Cravattes de batiste d'Ecosse, brodées, nouveau genre;
Foulards vrai cuir, dessins nouveaux;
Caleçonade toile à corsets,
Gants dessus de toutes couleurs, do fil écru, de fil d'Ecosse; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et pratiques, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons.
Bazin piqué, do Felicinna, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets.
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique,
Tapis de billard, &c. &c.

Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans les dernières goûts de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Co., viennent de recevoir par le navire Brahma, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, Mazurka et Hesowa.

Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que castor et feutre gris, paille d'Italie, paille Suisse, &c. &c.

Aussi, de Tampico—10 balles Panama, qu'ils vendront très bas prix. 3 fév

DETENU à la geôle de police de la municipalité No 3, depuis le 22 du courant, un nègre nommé HENRY ou MOSES CURTIS, se disant appartenir à M. Jordan Bailey, demeurant dans le comté Holms, Etat du Mississipi; il est âgé de 24 à 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
Nlle-Orléans, 26 avril 1845. M. HERNANDEZ, Jr.
27 av—10 2d. Lieut. et Geolier.

DETENUE à la geôle de police de la Municipalité No. 3, depuis le 18 du courant, une négresse nommée EMILIE, se disant appartenir à M. William Strues, demeurant dans la 1re Municipalité; elle est âgée de 30 à 35 ans, taille de cinq pieds 4 1/2 pouces, parlant l'allemand et l'anglais.

Le propriétaire est requis de réclamer la dite esclave, au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1846.
M. HERNANDEZ, Jr.,
24 av—10 2nd lieutenant et geôlier.

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE,

SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY-ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Dominguez et du M. Lacaze, courtier. Cette esclave a appartenu à M. Milliken, et a depuis été employée par M. John Tarbo. Elle est bien connue en ville et a été dernièrement vue sur la Levée, vers les marchés de la première municipalité. S'adresser à
BOGART & FOLEY,
No. 88, rue Gravier, ou à
13 avril—30 GUSTAVUS CALHOUN, aux Natchez.

AVIS AUX EMIGRANS EUROPEENS ET AUTRES, TERRES A VENDRE.

Ces terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de toutes les céréales, sont offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignements, au soussigné. GIFFARD,

Place Ste. Antoine, à la serre nouvellement établie dans l'enclos de la glacière appartenant à M. Coursolier, confiseur. 3 déc—du

AUX DAMES!

Modes nouvelles de printemps, marchandises fraîches et du dernier goût, d'importation directe, à vendre en gros et en détail, au No 61, rue de Chartres. Robes de Paris, article de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, broderies, ginghams, mousseline de deuil, voiles de dentelles, gants du nouveau genre; rubans, plumes, bonnets, chapeaux de paille d'Italie, de riz, sparterie, &c., écharpes, cols, chemisettes, barège, organdis, balls d'Ecosse, balzorine, broderies, &c. &c. STILLMAN & Co,
16 mars—9 m 61, Chartres

OMBRELLES.

300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges de soie; De la Reine de Chine, de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées de France. A bas prix, pour du comptant, chez STILLMAN & Co, Chartres

Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. 10 janv—3m

LINON à moustiquaires—Quelques caisses linon blanc, à carreaux; belle toile de famille, linon fil, récemment reçus par le navire Statesman, de Liverpool, à vendre par
16 av SMITH BRYAN, 20 Douane

LE soussigné offre à vendre pour clore une consignation:
2 caisses Chapeaux français, forme Polka, reçus par le navire Henry, du Havre, O. TALAMON,
[illegible] 44, Chartres

CHAPEAUX [illegible] caisses blanc et noir, à vendre par PROST & Co,
[illegible] Magasins

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

COUR DE PAROISSE [illegible] Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible] Sam, mulâtre âgé de quarante-deux ans; Caroline, négresse âgée de vingt ans et Annette, négresse âgée de vingt-neuf ans; Hannah, négresse âgée de quarante-neuf ans; et Rose, négresse âgée de trente trois ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
29 avril—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

N. A. Vienne vs. Clara Trouard, épouse de A. Luminais, Alfred Trouard, Estelle Trouard veuve Scott, Clara Trouard, Mathilde Trouard et Stéphanie Trouard.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'hon. T. W. Collins, juge président &c. de la Cour de Cité de la Nlle-Orléans, et du consentement des parties, j'exposerai en vente publique, le lundi 1 juin 1846, à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins:

La moitié indivise d'un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Nayades, Erato, Thalie et Prytannée, mesurant 60 pieds de face à la rue Nayades, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, étant le lot No 9 sur un plan annexé à un acte daté le 19 septembre 1825 devant H. K. Gordon, alors notaire en cette ville. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Moitié comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
29 avril C. CLAIBORNE, Marshal

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Charles—Succession de dame Eliza St. Amand, décédée épouse du Sieur J. M. Lartigue Mongrue.—En vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse St. Charles, en date du 16 avril courant, il sera offert en vente publique par le juge soussigné, au domicile du Sieur L. Mongrue, Lundi, 18 mai prochain, à dix heures du matin,

1o. Les Esclaves ci-dessous nommés appartenant à la communauté de biens qui a existé entre le Sieur J. M. Lartigue Mongrue, et dame Eliza St. Amand, décédée son épouse.

JOHN, nègre américain de 35 ans, bon nègre de champ.
JAMES, nègre américain de 55 ans, avec une hernie.

2o. Les Esclaves suivants appartenant en propre à la succession:

BARTHELEMY, nègre créole de 22 ans, charretier, laboureur et un peu chasseur.
JERRY, nègre américain de 30 ans, laboureur et charretier.
LOUIS, nègre créole de 16 ans, domestique, cocher et chasseur.
LEONCE, nègre créole de 14 ans.
ANNAH, négresse américaine de 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse.

Termes et conditions de la vente: Ces esclaves seront vendus payables en trois termes égaux à un, deux et trois ans de crédit, du 27 octobre 1845, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, devant porter, s'ils ne sont payés avec ponctualité, huit pour cent d'intérêt à l'an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, le 16 avril 1846.
29 av—29av9et16mai F. CHAIX, Juge.

MARCHANDISES.

Aux dames Créoles et Françaises de la Nile-Orléans.
M. KERNAN,
No. 30, rue de Chartres,

ENCOIGNURE de la rue de la Douane, annonce aux dames de cette ville, et étrangères, qu'il vient de recevoir son assortiment pour le printemps et l'été, de marchandises de fantaisie, provenant des dernières modes de Paris, dans le goût le plus riche et le plus élégant. Cet assortiment se compose comme suit:

Soieries riches pour printems, nouveau genre
do noire, rayée, ondée et Pekin, très forte
do italienne et pouilt de soie, de toutes largeurs
Armures 4/4, unies et rayées, très riches.
Foulards de soie, noir et couleur.
Bareges de couleur, extra riches et ombrées.
Balzorines do tout large et [illegible]
Batiste de soie, à carreaux et ombrée, nouvel article
Mousselines Laines, ombrées et rayées.
do barège et balzorine en coton
do suisse, peinte et brodée.
Robes berthes en dentelles fil, très riches
do de mousseline brodée, très riches, à volants
do de satin brodé, pour mariage.
Echarpes et berthes en dentelle.
do et mantilles de mousseline brodée
do de barège et Hernani, nouveaux.
Dentelles brodées, noires et blanches.
Cols et collerettes de Paris, brodés.
Pèlerines et canezous do do en dentelles.
Chemisettes et manchettes brodées.
Gants de Paris, chevreau, filets, dentelles et mitaines.
Eventails très riches, montures en ivoire.
Corsets et parasols français, genre nouveau.
Jupes en crinoline, coupe toute nouvelle.
Mouchoirs de batiste, brodés, à rivières et à ourlets.
Bas de soie anglais à jour, broderie très riche.
Bas de soie noirs et blancs, unis.
do do do pour demoiselles.
24 fév—3m 7p 30 rue de Chartres

MARCHANDISES DE PRINTEMPS
C. YALE, Jr.
No. 13, RUE DE CHARTRES,
Nouvelle Orléans,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages un grand et complet assortiment de marchandises de Paris, auxquelles il invite l'attention particulière des Marchands de cette ville et de la campagne.

Son assortiment consiste en partie des articles suivants:
Jaconat et Organdis français.
Barège nouveau genre, Balzorines et Ginga
Robes brodées pour bal, en Tarlatane et Mousseline Suisse.
Soieries et Satin riche pour robes pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de Suisse noir, et tout bleu, à œil fil de
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.
RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET SATIN, un assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur
Barège vert, et voiles de différents genres.
BOMBAZINES ET ALPACCA.

Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES &c &c. Aussi un complet assortiment d'articles pour Messieurs, CHAPEAUX ET PAILLE DE TOUT GENRE.

Fleurs artificielles, FRANÇAISES ET AMÉRICAINES.

Tient aussi constamment en vente, GANTS ET MITAINES de toute espèce et qualité.
Bas de laine, fil, coton et soie
Jupons blancs, unis et façonnés,
SCHALS ET CRAVATTES EN FOULARD, et une grande variété de marchandises, trop longues à détailler.

C. Y. Jr. recevra par chaque navire, de nouvelles marchandises de saison achetées aux ENCANS DE NEW YORK.
1 fév.

MAGASIN DE SOIERIES,
DE NEW YORK.
No 17, RUE DE CHARTRES, NLLE. ORLEANS.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement débarqués, et des goûts les plus à la mode qui aient été importés cette saison. Les facilités qu'ils ont à faire leurs achats par leur maison de New York, No. 136, Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPÉENNES, ainsi que les arrivages les plus à bon marché aux encans de New York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivants, savoir:

Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche, mousseline de laine et Rep de laine.
Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine.
Barège extra riche, Balzorine et crêpe pour costumes de bal.
Mousseline brodée, riche et robes de tarlatane.
Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de Chêne, de Sincheiw, et gros de Naples ondé.
Brocade riche et soieries pekin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée.
Poult de soie riche et soieries pour bonnets,
Satin uni, blanc et couleur, gros de Naples, dito Florence et Marceline assorties,
Soie noire et serge crosse, Crêpe lisse, blanc et puce,
Mérinos français et Velours en soie,
Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres
Exposition de Paris et à la Louis XIV,
Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.

AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en fine tricotée en mérinos et nombre d'autres genres, d'automne et d'hiver.

Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.

Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, filet, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, et gants à la mode.

Mouchoirs batiste fil, à ourlets et rivières, mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.

AUSSI—Cravates et écharpes, pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entredeux en Bandes, cardinal, polka, Mecklin, Valenciennes et Lisle, idem Suisse et jaconat.

Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin gros de Naples et gaz, des derniers goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 28 oct

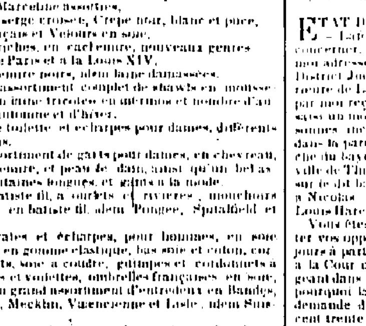

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNÉTIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, nevralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques

Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.

Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques brillans, de Christie.

Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

E. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont le unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques!
20 janv—3m

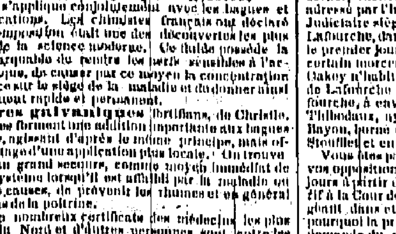

LE Dr. E. DUPUIRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talents et son [illegible]

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public, qu'il a son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

François Dubois vs. [illegible]

COUR DE DISTRICT—No. 21,307—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de St. Louis, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le mercredi 20 avril 1846, à midi, savoir:

Le tiers indivis d'un certain terrain, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Municipalité No. Un de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Dauphine, Conti et Bourbon; et formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant, au pied américain, cinquante-trois pieds trois pouces et six lignes de face à la rue St. Louis, sur soixante-un pieds neuf pouces six lignes de profondeur et face à la rue Dauphine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le tiers indivis de la dite propriété sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
10 avril—3 en 15j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Augustin Averill vs Sarah Mathilda Bunnell, femme de Thomas F. Bunnell.

COUR DE DISTRICT—No. 21,214—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le samedi deux mai 1846, à midi:

Huit certains lots de terre contigus, situés au faubourg Saulet, au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, et faisant face aux rues Tchoupitoulas, Joséphine et St Thomas. Ces dits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Wm Thornton Thompson, assistant voyer de la seconde municipalité, en date du 23 mars 1846. Le lot No un mesure 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 89 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Joséphine, et 29 pieds 2 pouces et 3 1/2 lignes de profondeur sur l'autre côté de la ligne joignant le lot No 2, et 29 pieds 4 pouces et 3 lignes dans le fond. Le lot No deux mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 29 pieds 2 pouces et 3 1/2 lignes sur un côté de la ligne joignant le lot No un, 89 pieds 2 pouces et 2 lignes sur l'autre côté de la ligne, sur 29 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No trois mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 58 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, et 35 pieds 3 pouces dans le fond. Ces trois lots seront vendus ensemble.

Les lots Nos quatre et cinq, mesurent chacun 35 pieds 3 pouces de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 58 pieds 7 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, et 35 pieds 3 pouces dans le fond. Ces deux lots seront vendus ensemble.

Le lot No six mesure 35 pieds 3 pouces de face à la rue Joséphine, sur 58 pieds 7 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 35 pieds 3 pouces dans le fond. Le lot No sept, forme l'encoignure des rues St Thomas et Joséphine, et mesure 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue St Thomas, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Joséphine, 100 pieds sur l'autre côté de la ligne, joignant le lot No huit, et 29 pieds 4 pouces et 3 lignes dans le fond. Le lot No huit mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 29 pieds 3 pouces dans le fond; ces trois derniers lots seront vendus ensemble. Aussi les bâtisses et les améliorations qui se trouvent sur les dits lots.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Un quart comptant, un quart à six mois, un quart à douze mois et la balance à dix-huit mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque sur la propriété jusqu'à ce que les billets soient payés.
JNO L. LEWIS,
30 mars—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de William H. Field.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

LE MERCREDI, vingt neuvième jour d'avril 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 mars 1846 et signé le 26 mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de William H. Fields, les propriétés foncières ci après décrites, savoir:

La moitié indivise de quatre lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet No. 21, compris entre les rues Jackson, Live Oak, Magasins et Philippe, et désignés par les numéros 2, 3, 5 et 6 sur un plan dressé par Chas. F. Zimpel, le 2 mars 1832, et déposé au bureau de Jules Mossy, notaire public en cette ville en 1835, sous le numéro 10. Les dits lots mesurant chaque trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent pieds, le lot numéro 2 formant l'encoignure des rues Live Oak et Jackson.

La moitié indivise de six lots de terre situés dans le faubourg Lavaudais, dans la dite paroisse de Jefferson, dans l'îlet numéro 147 compris entre les rues St. Sept, St. Patrick et St. Denis, et désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan de la moitié du dit îlet, dressé par [illegible], de la date du 2 mars 1836, et déposé au bureau de Carlile Pollock, feu notaire en cette ville. Le lot numéro 1 formant l'encoignure des rues Sept et St Denis, ayant trente pieds de face à la rue Sept, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue St. Denis; les lots numéros 2, 3, et 5 ayant chacun trente pieds de face à la rue Sept sur cent dix pieds de profondeur, et le lot numéro six, ayant trente pieds de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds, le tout mesure américaine.

Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
2 mars Register des Testaments

Succession de Jean Canon.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS

MERCREDI vingt neuf avril 1846, à quatre heures P. M., à l'hôtel Washington, au Lac Pontchartrain, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Canon, les propriétés ci après, savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession dans la bâtisse sur pilotis servant de Bains au Ponchartrain et faisant face au chemin de fer de la [illegible], ainsi que l'étage divisé en cinq appartements, la maison bâtie dans la cour divisée en trois chambres, et une cuisine le tout construit en bois.

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession dans la bâtisse contenant deux appartements de quinze pieds de large divisée en deux appartements et une petite cuisine dans la cour.

Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS
16 av—3en15j Register des Testaments

Succession de Pierre Peyroux.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS

LUNDI, quatre mai 1846, à quatre heures P. M., au magasin du Register des Testaments, rue Ste. Anne, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, en date du dix sept décembre 1845 il sera vendu pour le compte de la succession de Pierre Peyroux

Un lot de meubles de ménage, etc.
Conditions: comptant W. F. C. DUPLESSIS,
23 avril—3 Register des Testaments

Coleman & Simms vs. Stafford & Barnette.

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'honorable T. W. Collins, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 9 mai 1846, à 10 heures du matin, rue du Camp, entre les rues Gravier et Natchez

Un certain lot d'ameublement de bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: Comptant.
29 av—3en[illegible] C. CLAIBORNE, Marshal.

Edson Garner vs Joseph Chenadliat

EN vertu d'un writ de fi fa à moi adressé par l'hon. T. W. Collins juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 18 mai 1846, à midi dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale:

Quatre certains lots de terre dans la rue Washington dans l'îlet No. 8, et désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20 mesurant chacun, mesure américaine, 25 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Hancock sur 100 pieds de profondeur. Le lot No. 20 formant l'encoignure des rues Hancock et Delaronde, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant C. CLAIBORNE,
16 av—3en30 Marshal

AVIS JUDICIAIRES.

Nettleton & Lee vs. Lavaudais ou des personnes inconnues—No 998.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District—Lafourche Intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez:—Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée et par moi reçu le 1er jour d'avril 1846, j'ai, le 16 avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Lavaudais ou personnes inconnues, n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive gauche du bayou Lafourche à environ en bas de la ville de Thibodaux ayant cinquante huit arpents de front sur le dit bayou, borné en haut par les terres appartenant à Nicolas Giroud et en bas par les terres appartenant à Louis Harang.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trois cent trente et une piastres et douze cents ($331 12c.) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre, ont été adjugées aux dits plaintifs Nettleton & Lee, au prix le plus bas, environ le seizième jour de février 1840, par l'inspecteur général de chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat intitulé acte relatif aux chemins et levées. Approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux, le 18 avril 1846. M. BOURG,
23 avril—8 Shérif.

Pierre Lee vs. Samuel Wright Oakey ou personnes inconnues—No 1000.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du second District—Lafourche intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez:

Qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du second district judiciaire siégeant dans et pour la paroisse de La Fourche Intérieure, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le 1er jour d'avril 1846, j'ai le 15 d'avril 1846, saisi un morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche à environ trente milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant quarante arpents de face sur ledit bayou, borné en haut par les terres appartenant à et en bas par celle de William Field Senior. Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif, à la Cour de District du second district judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de soixante et douze piastres et soixante et quinze cents ($72 75c.) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre ont été adjugées audit plaintif Pierre Lee, au prix le plus bas, vers le seizième jour de février 1846 par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la Législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux le 18 avril 1846.
23avril—8 M. BOURG, Shérif

Paul Price vs. [No. 1,001] Samuel Wright Oakey ou des personnes inconnues.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Second District, Lafourche Intérieure—A tous ceux que cela peut concerner, sachez: qu'en vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour de District du Second District Judiciaire siégeant dans et pour la paroisse Intérieure de Lafourche, dans la cause ci-dessus intitulée, et par moi reçu le premier jour d'avril 1846, j'ai, le 16 d'avril 1846, saisi un certain morceau de terre appartenant à Samuel Wright Oakey n'habitant pas cette paroisse, situé dans la paroisse de Lafourche Intérieure, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ dix-huit milles en bas de la ville de Thibodaux, ayant vingt-huit arpents de front sur le dit Bayou, borné en haut par les terres appartenant à Edmond Stouffler et en bas par celle d'Augustin Pugh.

Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées dans les trente jours à partir du jour auquel l'ordre a été délivré au shérif à la Cour de District du Second District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Intérieure, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande du pétitionnaire pour payer la somme de trois cents piastres ($300) et les frais de ce procès. Ce montant étant celui pour lequel les réparations et la façon du chemin et de la levée en face de la dite terre ont été adjugées au dit plaintif Paul Price, au prix le plus bas, environ le vingt-troisième jour d'octobre 1845, par l'inspecteur général des chemins et levées, conformément à la section 30 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.
Thibodaux, le 18 avril 1846.
23 avril—8 M. BOURG, Shérif

COUR DE PAROISSE de la Nouvelle-Orléans—Ce 24 avril 1846—No. 16,880—Harvey & Coolidge vs. leurs créanciers—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent dans les dix jours, à partir de la première publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire de distribution enregistré le 23 avril 1846, ne serait pas homologué et confirmé et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, ce 24 avril 1846.
23 av—3 O. WEYSHAM, dép. greffier

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI, quatre mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse de l'hôtel rue St. Louis,

UNE PROPRIÉTÉ de valeur située sur les bords du Lac, au bout du chemin à coulisses de Pontchartrain, et connue sous le nom de "Smack Coffee House," à savoir:

Un certain lot de terre ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, avec une maison dans laquelle se trouve une buvette, chambres pour prendre des repas et parloir. Aussi, une cuisine dans la cour et un grand hangard de quatre-vingt-dix pieds, sous lequel sont placés deux jeux de TEN PIN ALLEYS, plus quatre chambres au premier, etc.

Termes et conditions—$650 comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.

Si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an.

L'acte de vente pardevant D. J. Ricardo, notaire public, au frais de l'acquéreur. 29 avril—9

MEUBLES! MEUBLES!
PAR N. VIGNIE.

IL sera vendu jeudi 30 avril 1846, à 4 heures de l'après midi, rue St. Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine—

Plusieurs meubles de maison, tapis, rideaux, garnitures de cheminées, matelas, traversins, moustiquaires, couvertures, services, cristaux.
—AUSSI—
Une batterie de cuisine, tables, bailles, etc. 29 av

Vente sans réserve de Tabac et Cigares de la Havane.
PAR J. B. BLACHE & Co.

VENDREDI, 1er mai, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 39, rue de la Vieille-Levée, entre les rues Conti et Bienville, pour clore un compte,
32 balles Tabac tripes et capes, de la Vuelta de Abajo;
20 milliers Cigares de la Havane;
11 pipes Genièvre et 60 barils Eau de vie.
Conditions, comptant. 29 av

B. R. Snider et als. vs. B. Donlin, pour une cession de biens forcée.

PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs,

SAMEDI, le trente mai 1846, à midi, à l'Arcade Banks, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour du Premier District Judiciaire, en date du vingt unième jour d'avril 1846, et sous la direction de M. Hamilton J. Baer, syndic des créanciers du dit insolvable,

Tous les droits, titres et intérêts du dit insolvable en et dans les propriétés suivantes:

1o. Un lot de terre et les améliorations dessus construites, situé au faubourg Delord, Seconde Municipalité, désigné sous le No. 2, dans l'îlet borné par les rues Peyfarre, Foucher, Delord et Tchoupitoulas, mesurant 25 pieds et 10 pouces de face à la rue Peyfarre et 26 pieds 3 pouces sur le derrière, et ayant une profondeur de 73 pieds 4 pouces et 6 lignes sur un côté et de 68 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté. Les améliorations consistent en une maison à deux étages en bois et une cuisine en bois.

2o. Un lot de terre et les améliorations dessus construites, situé au faubourg Delord, Seconde Municipalité, désigné sous le No. 3, mesurant 25 pieds 10 pouces de face à la rue Peyfarre, sur 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et 68 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre côté et 26 pieds 3 pouces sur le derrière. Les améliorations consistent en une maison en bois sur le derrière, devant servir de cuisine.

3o. Un lot de terre au faubourg Ste Marie, Seconde Municipalité, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Jackson, Robertson et Commune, désigné sous le No. 14, mesurant 27 pieds de face à la rue Jackson, sur 100 pieds de profondeur.

4o. Un lot de terre au faubourg Ste. Marie, Seconde Municipalité, étant la moitié du lot No. 4, mesurant 32 pieds de face à la rue du Cirque, entre les rues Poydras et Perdido, sur 89 pieds 9 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages et cuisine en briques sur le derrière.

5o. Trente actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque. L'acquéreur ne mettra aucune et placé du dit insolvable comme actionnaire et assumera le paiement du prêt sur action se montant à $1,200 cette au le premier mai 1847, mais remboursable selon la charte de la Banque. La balance du prix sera payée selon les termes et conditions ci annexés pour vente des propriétés ci-dessus.

Les plans de propriétés ci-dessus seront exhibés au bureau de Beard Calhoun & Co. pendant les cinq jours qui précéderont la vente et le jour de l'encan à l'Arcade Banks.

Conditions. Un quart comptant, la balance à six et douze mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque sur les propriétés vendues. Les dits billets portant un intérêt de huit pour cent l'an du jour de leurs échéances.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 avril—3 en 30j

Vente renvoyée.

Dernière vente de la saison—Cigares de la Havane, Vin de choix, Eau de vie, &c
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
Bureau, No 8, Arcade Banks

IL sera vendu jeudi trente du courant, à onze heures au magasin de M. E. Johns, 110 Poydras, pour compte de tiers:

100,000 [illegible] cigares de choix de la Havane des meilleures marques; vin de Heidsieck de Champagne, vin rouge de Nerac et le Madère [illegible] des quantités [illegible] et eau de vie de choix [illegible]; genièvre de Hollande en pipes.

Conditions: jusqu'à $200 comptant; $200 jusqu'à $400 à [illegible] mois, et $400 et au dessus, quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction. Les marchandises seront [illegible] les étiquettes. 24 avril 10

Grande vente de Quincaillerie, sans réserve.
PAR F. E. TRICOU

IL sera vendu le jeudi 11 mai 1846, à onze heures du matin à deux heures de l'après-midi, et de [illegible] heures à [illegible] à la rue [illegible] au magasin No. 44 Vieille Levée, entre Conti et Bienville, consistant en un assortiment complet de quincaillerie [illegible]

Aussi, la [illegible] du magasin.

Conditions: Jusqu'à $100 comptant; de $100 à $250 trois mois; de $250 à $400, quatre mois; et de $400 et au dessus, six mois de crédit en billets endossés à satisfaction de l'encanteur. 23 av

Propriété à Lafayette.
A. B. [illegible] vs. [illegible]

PAR N. VIGNIE.

EN vertu d'un writ de fi fa de la Cour de District [illegible] il sera vendu à l'encan, le samedi [illegible] mai 1846 à midi à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, la propriété suivante, appartenant au dit insolvable, à savoir:

Un lot de terre situé dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, et désigné par le No. 6 de l'îlet compris entre les rues Levée, Jackson, Rousseau et Philippe, conformément au plan dressé par M. Harrison, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, ce dit lot mesure trente quatre pieds un pouce de face à la rue Jackson sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée large de neuf pieds six pouces conduisant à la rue Jackson, et séparant le dit lot No. 6 des lots désignés sur le dit plan par les Nos. 3, 4 et 5, la dite allée est pour l'usage du dit lot No. 6, et de ceux désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5. Ensemble avec tous les bâtisses, améliorations qui se trouvent sur le dit lot No. 6, et les droits, privilèges, servitudes lui appartenant.

Termes et conditions—Un quart comptant, la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acte de vente par devant L. T. Caire, notaire public aux frais de l'acquéreur. 17 avril—[illegible]

Vente de Terre dans le Tennessee.
PAR CHARLES A. LABUZAN, Encanteur.

EN vertu d'un *Deed of Trust* en date du 6 février 1839, j'exposerai en vente publique à l'encan, au dernier et plus offrant enchérisseur, lundi, 18me jour de mai 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, dans cette ville, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Une portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 2,300 acres.

2o. Une autre portion de TERRE, située dans le comté de Shelby, Etat du Tennessee, sur la rivière Loosa Hatchy, contenant 971 1/2 acres.

3o. Un autre lot ou portion de TERRE, près de et au Sud de la ville de Tennessee, dans le comté de Davidson, Etat du Tennessee, contenant 3 1/2 acres.

Ces propriétés sont détaillées plus au long dans le *Deed of Trust* qui sera lu à la vente.

Les titres de ces propriétés paraissent être incontestables, cependant je ne transporterai d'autres titres que ceux qui sont en ma possession comme *Trustee*.
Conditions de la vente, comptant.
25 av—3ps CHARLES GARDINER, *Trustee*

VENTES JUDICIAIRES

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.

M. G. L. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. PAVY, de la Nouvelle Orléans, offriront en vente publique, le lundi, 4me jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Dupuytrait, juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public, dans et pour la paroisse Ste. Marie, à la résidence de M. J. A. Frere, les propriétés suivantes:

84 Esclaves des deux sexes. Cet atelier, l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques de maison, couturières, blanchisseuses, &c.

Une Habitation avec la récolte plantée, et de très beaux établissements tout neufs, tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économie, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de tire et autres animaux, et la marque de l'habitation. Une voiture à quatre roues, deux cabriolets, charrettes, charrues, instruments aratoires, de tout genre, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.

Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en détail.

Conditions—A un et deux ans de crédit, du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets à l'ordre de MM. G. L. Fuselier et P. J. Pavy, avec une sécurité solidaire, portant huit pour cent d'intérêts l'an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, et les dites propriétés demeurant spécialement affectées et hypothéquées jusqu'à parfait paiement des dits billets et intérêts.

Les sommes de cinquante piastres et au dessous, au comptant.

Les acquéreurs ne pourront rien enlever avant d'avoir souscrit leurs billets, avec une sécurité acceptée par les vendeurs, ou avant d'avoir payé comptant.

Les esclaves sont vendus sans autre garantie que celle du titre.
Ste. Marie, 21 mars 1846. 27 mars—31

24 Lots de Terre sur la rue Jackson, Lafayette—Vendu par ordre de Cour, sans réserve, pour opérer un partage.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs.

SAMEDI, 23 mai 1846, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, Juge de la Cour de District du premier district judiciaire, en date du 21 avril 1846, les propriétés ci-après désignées, vendues sans réserve pour opérer un partage d'intérêt:

24 Lots de Terre dans l'îlet No 34, borné par les rues Jackson, Plaquemines, Joséphine et Chesnut.

Le No 1, forme l'encoignure des rues Jackson et Chesnut, et mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Jackson, et 120 pieds de face à la rue Chesnut.

Le No 2, mesure 28 pieds, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les lots Nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8, mesurent chacun, 28 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No. 9, mesure 28 pieds 8 lignes de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de face à la rue Plaquemines.

Les Nos 10, 11 et 12, mesurent chacun 26 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Plaquemines, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Le No. 13, mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Joséphine et 120 pieds de face à la rue Plaquemines, formant l'encoignure des rues Joséphine et Plaquemines. Les lots Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, mesurent chacun, 28 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Joséphine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 21, mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Joséphine, et 120 pieds de face à la rue Chesnut, formant l'encoignure des rues Chesnut et Joséphine.

Les lots Nos 22, 23 et 24, mesurent chacun 26 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Chesnut, sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 9 pouces et 6 lignes.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets dûment endossés, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et hypothèque sur les propriétés jusqu'au paiement final.

Les billets qui ne seront point payés à échéance, porteront un intérêt de 8 pour cent jusqu'au paiement final.

Les actes de vente pardevant L. R. Kinney, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 av—3en30j

DROGUES ET MEDECINES.

REÇU par le navire Harglave, venant du Havre, et en débarquement, savoir:
Quinine français—drawback;
Sangdragon; pois d'Iris;
Papier d'Albespeyres; dito de Vée;
Bougies et sondes assorties en gomme élastique;
Valérianate de zinc;

Lactate de fer; 30 caisses savon de Castille;
Capsules de Mothes;
Pilules de Blanquin, dito de Vallet; dito de Lartigue;
Grains de santé de Franck;
Biberons Darbo; sondes de Mayor assorties;
Poudre ferrugineuse de Quesneville;
Sirop de Brilliant; dito de Lamouroux;
Elixir de Guillié—à vendre par
BERTRAND & GROS,
Encoignure Royale et Bienville

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:
[illegible] vin rouge,
[illegible] vin blanc,
21 balles bouchons [illegible]

VENTES DE CE JOUR

Nègres créoles acclimatés.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 29 courant, à midi, à l'Arcade de Banks: Les esclaves ci-après décrits, élevés dans cet Etat et vendus pour clore une société:

Le nègre AMOS, 35 ans, excellent nègre de champ, et ayant été commandeur sur habitation.

La négresse CAROLINE, femme de Amos, âgée de 23 ans, négresse de champs, blanchisseuse et repasseuse.

JNO. GREEN, nègre âgé de 33 ans, nègre de champs et bien entendu dans un moulin à scie.

MARY-ANN, négresse âgée de 24 ans, femme de Green, négresse de champs et sa famille, se composant de beaux enfans.

BELLA, orpheline, âgée de 14 ans, bonne gardienne d'enfans, élevée dans la maison.

Tous ces esclaves sont recommandés comme d'excellents sujets et sont vendus pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Les conditions sont libérales, et seront annoncées au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Louis T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 24 av

300 Colis de Marchandises Sèches, sans réserve.
PAR SYKES & HYDE,
A. DIVALL, encanteur.

MERCREDI, vingt-neuf du courant, à dix heures, il sera vendu, sans réserve, un grand assortiment de marchandises sèches, à leur magasin d'encan, No. 51, rue des Magasins, en face l'Arcade Banks:

1,200 pièces indiennes merrimack bleue et noir légal,
800 pièces coton, 200 do coton blanchi, couvertures rouges, blanches, bleues et vertes, coutil à matelat, mouchoirs, châles, coton en bobines, flanelles, satinettes, jeans du Kentucky, étoffes pour pantalons, gingas à tablier, mousselines, draps, cotonnades, denims, coton écru, et divers autres articles.

AUSSI—Un grand assortiment de hardes de toutes descriptions.

Conditions comptant. 27 avril—2

Nègre Calfat à vendre.
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs

MERCREDI 29 courant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu à l'encan,

Le nègre ELI, âgé d'environ 24 ans, calfat de navire, pleinement garanti et vendu pour aucun défaut.

Conditions, comptant. L'acte de vente pardevant J. B. Marks, aux frais de l'acquéreur. 24 avril

PAR BEARD, CALHOUN & Co.—ENCANTEURS.

Excellent Barbier à vendre.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 29 courant, à midi à l'Arcade de Banks

Le mulâtre Isham, âgé de 26 ans, excellent barbier, excellent valet de chambre, vendu pour aucun défaut et pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions:—moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant G. R. Stringer, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 24 av

Gardienne d'enfans et Domestique de maison, Créole.
PAR BEARD, CALHOUN & Co.—Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 29 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:

Betsy, âgée de 15 ans, bonne gardienne d'enfans, domestique de maison, et un peu blanchisseuse et repasseuse, parlant français et anglais, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant J. B. Marks, not. public, aux frais de l'acquéreur. 24 av

VENTES A L'ENCAN

PAR J. B. BLACHE.
TOILES AVARIÉES.

IL sera vendu jeudi, 30 du courant, à 10 1/2 heures du matin, au magasin de MM. McDowell & Peck, No. 26, rue de la Douane, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour compte de qui il appartiendra,

20 balles Brin fil écru pour moustiquaires, importées et avariées à bord du navire Viola, capitaine Jameson, dans son voyage de Liverpool à ce port.

AUSSI

10 caisses de Toiles 4/4, légèrement tâchées. 22 av

PAR J. B. BLACHE.
Vente par catalogue.

IL sera vendu jeudi le 30 courant, à 10 1/2 heures du matin au magasin de MM. McDowell & Peck, No 26, rue de la Douane,

Un bel assortiment de marchandises sèches, anglaises, [illegible] et américaines.

Les marchandises pourront être examinées la veille du jour de la vente. 22 avril

Vente de Propriétés dans la Seconde Municipalité et à Lafayette.
Par ordre de la Compagnie du Gaz.)
PAR BEARD, CALHOUN & Co.

LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à l'enchère, à la Bourse du Commerce, rue St. Charles, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1o. DOUZE LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et Duplantier, Seconde Municipalité. Les lots No. 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 24 pieds 10 pouces de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 113 pieds, 2 pouces, entre lignes parallèles, s'étendant dans le fond à une allée commune, de 11 pieds 11 pouces de large. Les lots Nos. 21, 22 et 23 mesurent 28 pieds 3 pouces et 11 lignes de face à la rue Foucher, sur une profondeur de 102 pieds entre lignes parallèles. Les lots No 19 et 20 mesurent, chacun, 24 pieds 10 pouces de face à la rue Foucher, sur 113 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont très convenables pour des maisons et de résidences particulières.

2o. TROIS LOTS DE TERRE numérotés 1, 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Nayades, Camp et Calliope, et Seconde Municipalité. Le lot No. 1 mesure 36 pieds 8 pouces et 4 lignes de face au Cercle, 40 pieds à la rue des Nayades et sur une profondeur de 5 pouces et 2 lignes dans le fond. Le lot No. 2 mesure 27 pieds 11 lignes de face à la rue des Nayades, 36 pieds 3 pouces et 6 lignes, sur la ligne du côté du lot No. 1, et sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du lot No. 1, et 103 pieds 6 pouces sur la ligne du côté du lot No. 3. Sur ce lot se trouve une maison construite en bois et à deux étages. Le lot No 3 mesure 28 pieds de face à la rue des Nayades, 36 pieds 5 pouces sur la ligne du fond, 103 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du No. 2, et 127 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne parallèle. Sur ce lot se trouvent une partie d'une maison en briques, et quelques autres bâtisses en partie de bois.

3o. UN CERTAIN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, du Commerce, Girod et Lafayette, [illegible] un magasin d'entrepôt construit [illegible] et un [illegible] s'étendant sur tout le lot, [illegible] 2 pouces et 2 lignes de face à la rue du Commerce, [illegible] 25 pieds 9 pouces et 6 lignes [illegible] et 96 pieds 3 pouces dans le fond.

4o. QUATRE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Levée, Sixième et Washington et le Mississippi. Le lot No. 1 mesure 23 pieds 3 pouces 4 lignes de face au débarcadère public, sur une profondeur de 80 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne supérieure et 80 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 2. Le lot No. 2 mesure 23 pieds 3 pouces 7 lignes de face au débarcadère public, sur une profondeur de 80 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 1, et 80 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne inférieure. Le lot No. 3 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 80 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne supérieure, et 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 4. Le lot No. 4 mesure 23 pieds 1 pouce 1 ligne face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 80 pieds 8 pouces sur la ligne du No. 3, et 80 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne inférieure.

5o. SIX TERRAINS, Nos. 1 à 6 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Plaquemines, Washington et Quatrième, chaque lot mesurant 30 pieds 8 pouces face à la rue Quatrième, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

6o. DEUX TERRAINS dans l'îlet borné par les rues de la Levée, Commerce, Julie et St. Joseph, et désignés par les lots Nos. 5 et 6 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, dépôt dans l'étude de [illegible] en date du 2 janvier 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public. Le lot No. 5 mesure 21 pieds de face à la rue St. Joseph, et [illegible] pouces de profondeur sur la rue du Commerce, 44 pieds 11 pouces sur la ligne du fond et 84 pieds de profondeur. Le lot No. 6 mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue du Commerce et 75 pieds sur la ligne de division de la propriété appartenant aux héritiers Gravier, et 68 pieds 11 pouces sur la ligne parallèle de la rue St. Joseph.

7o. UN CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. 6, dans l'îlet No. 65, situé dans le faubourg Lavaudais, paroisse Jefferson, formant l'encoignure des rues Magasins et Septième, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur et face sur la rue Septième, mesure américaine. UN AUTRE CERTAIN TERRAIN, désigné par le No. deux, situé dans les mêmes Faubourg et Paroisse, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 109 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec les améliorations, droits, titres et privilèges appartenant audit lot, le tout suivant un plan dressé par C. F. Zimpel, déposé en l'étude de [illegible], en date du 13 janvier 1836.

Conditions: Un cinquième comptant, la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, avec six pour cent d'intérêt par an, à dater du jour de la vente, et si les billets ne sont pas payés à maturité, ils porteront un intérêt de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Les plans et les lithographies peuvent être examinés au bureau des encanteurs. Les actes de vente pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 avril

Beaux Lots de Terre dans la rue des Magasins, pour résidence de Familles.
PAR BEARD, CALHOUN, & Co.

LUNDI, 4 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse du Commerce, rue St Charles,

15 beaux Lots de Terre dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Oranger, Richard et Felicité, numérotés de 1 à 15 inclusivement. Les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, mesurent chacun 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue des Magasins, sur 121 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant sur le derrière, à une allée en commun de 12 pieds de largeur; le No 7 forme l'encoignure des rues Magasins et Richard; le No 8 mesure 30 pieds 9 pouces, 6 1/3 lignes de face à la rue Felicité, sur une profondeur de 170 pieds 11 pouces et 6 lignes, courant parallèlement à une allée de 12 pieds de largeur, 151 pieds 8 pouces 7 1/3 lignes sur la ligne qui le divise du No 9, et ayant une face sur l'allée de 12 pieds de largeur sur le derrière, de 26 pieds 5 pouces; le No 9, mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicité, ayant une profondeur sur la ligne du No 8, de 154 pieds 8 pouces 7 1/3 lignes, et 138 pieds 6 2/3 pouces sur la ligne du No 10, et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds de largeur sur le derrière, de 26 pieds 5 pouces; le No 10, mesure 30 pieds 9 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Felicité, ayant une profondeur de 138 pieds 6 2/3 pouces sur la ligne qui le divise du No 9, et 122 pieds 3 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne et ayant une façade sur l'allée de 12 pieds sur le derrière de 26 pieds 5 pouces; les Nos 11 et 12, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles; le No 12 formant l'encoignure des rues Camp et Orangers; les Nos 13, 14 et 15, mesurent chacun 26 pieds 5 pouces de face à la rue des Orangers, la même façade sur le derrière à une allée de 12 pieds de largeur, ayant une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 3 pouces 2 lignes; le No 15 court parallèlement, à une allée de 12 pieds de largeur courant de la rue des Orangers à la rue Richard.

Les propriétés ci-dessus sont très avantageusement situées pour y bâtir des résidences de familles et se trouvent au centre d'un voisinage respectable.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'au paiement final. Si les dits billets ne sont point payés, ils porteront un intérêt à raison de huit pour cent.

Les actes de vente pardevant G R Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 av

CONSULAT DE FRANCE,
AVIS MENSUEL.—AVRIL 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A	G
Auffroy,	Gusman, les époux
B	Gaschet de l'Isle, les époux
Baudroux de Maillé,	J
Beros frères	Jannin, Claude, François
Boillon, Alexandre	L
Bauzon, Moreau Jean	Lanier, Auguste
Bolle, Richard, prêtre	Littler, Asselin
Bouget, les frères	M
C	Michel, Jacques
Cablanc, Michel	P
Cantegrit, Pierre	Pichel, menuisier
Caillet, Antoine,	Perroux, Louis Ernest
D	Q
Déporet, Dlle et Vve Ja-lite.	Quaires, Charles
Dubois, Gustave Furuto	T
F	Turon,
Fallire, Docteur	V
	Viau, Joseph

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
9 avril

A VENDRE par le soussigné, les marchandises ci après, en débarquement du navire Stratford, venant de Bordeaux:
304 barriques vin rouge, de diverses qualités,
80 demi barriques et barils vin blanc haut Sauterne.
24 mars—30 G M LUCAS, 30 Bienville

CHARONNAGE DE PHILADELPHIE

LES soussignés ont actuellement en mains, et reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, un grand assortiment de charronnage, consistant en: Dray forts et légers, avec essieux en fer et en bois, charrettes fortes et légères, wagons de différentes dimensions pour bœufs et chevaux, roues de charrettes, &c. qu'ils offrent à vendre à très bas prix et à des conditions avantageuses.
EMMERSON, TOURNÉ & Co,
[illegible] 138, Tchoupitoulas

[illegible] DE RECOMPENSE.

[illegible] s'est échappé des écuries à l'encoignure des rues Lafayette et Tchoupitoulas, un petit cheval [illegible] couleur serrée, ayant une étoile au front et [illegible] blanche, crinière bien fournie et longue queue. S'adresser pour la récompense, à
G. & R. BUCHANAN & Co.
20 av 64, Tchoupitoulas